

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS1226

présenté par

Mme Bagarry, Mme Wonner, Mme Dupont, Mme Pitollat, Mme Krimi, M. Cesarini, Mme Gomez-Bassac, Mme Thillaye et M. Simian

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« odontologie »,

insérer les mots :

« en masso-kinésithérapie ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 4 et 5, 8 et 9, 12 à 15, 22 et 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer la kinésithérapie dans le premier cycle de santé.

Présent de façon dérogatoire, mais depuis plusieurs dizaines d’années, dans le premier cycle de santé, les étudiants en kinésithérapie en sont désormais sortis. L’absence de cette profession est préjudiciable à plusieurs égards.

En premier lieu, elle pose un problème de visibilité, l’arrêté du 16 juin 2015 relatif à l’admission dans les instituts préparant au diplôme d’Etat de masseur-kinésithérapeute avait fait de la PACES une des trois voies permettant d’être admis en première année d’études préparatoires au diplôme d’Etat de masseur-kinésithérapeute. Cette disparition pose un problème de lisibilité de la filière réduisant son accessibilité, inquiétant les étudiants actuels et à venir, et les enseignements.

Ensuite, elle ne permet pas de sortir d’un modèle hybride alors que depuis plusieurs années, le législateur s’était inscrit dans une logique d’intégration universitaire. Elle ne crée pas un écosystème favorable à l’engagement de jeunes dans cette filière.

Enfin, cette absence est contreproductive, elle aboutit à un cloisonnement du socle commun qui aura des conséquences néfastes sur la façon dont les professionnels de santé peuvent apprendre à travailler ensemble. Alors que l'article 1 vise notamment à développer l'interprofessionnalité dès les études, il serait dommageable de ne pas y intégrer les kinésithérapeutes.

Cet amendement souhaite pallier ces difficultés et s'inscrit dans la logique d'une intégration pleine et entière à l'université des kinésithérapeutes en les réintégrant dans le premier cycle.